

Le 5 septembre 2022

Affaire suivie par : E. Nitschelm
Tél. 03 88 23 38 71
Port. 06 87 72 06 74
Mél : elina.nitschelm@ac-strasbourg.fr
06 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg Cédex 09

Madame Elina NITSCHELM
Inspectrice d'académie – Inspectrice pédagogique
régionale de sciences médico-sociales et
biotechnologies santé-environnement

A

Mesdames et Messieurs les enseignant(e)s de
sciences et techniques médico-sociales et de
biotechnologies santé-environnement de l'académie
de Mayotte

S/C Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Objet : Lettre de rentrée pour les disciplines STSS, ESAE, SHR en BTS MHR, Sciences et techniques
médico-sociales en BTS SP3S et ESF et BSE pour le BTS ESF.

Mesdames, Messieurs, cher(e)s collègues,

Cette lettre de rentrée est tout d'abord l'occasion de vous remercier de l'implication dont vous avez
fait preuve au cours de l'année passée. Vous avez contribué à apporter à vos élèves et étudiants des
savoirs, des savoir-faire et des savoir-être qui leur seront utiles dans leurs études futures et/ou pour
leur insertion professionnelle.

Cette lettre de rentrée a pour objectif de vous transmettre pour l'année 2022-2023 des informations
disciplinaires utiles, par niveaux d'enseignement. Elles seront complétées en cours d'année, autant
que de besoin.

1. Sciences et techniques sanitaires et sociales, série ST2S :

1.1. Les résultats au baccalauréat

Pour la première année depuis la réforme, la situation sanitaire a permis que les enseignements de
spécialité soient évalués dans le cadre des épreuves prévues à cet effet, avec néanmoins un report au
mois de mai.

L'épreuve terminale orale (« Le grand oral ») a eu lieu pour la deuxième année consécutive.

Les résultats au baccalauréat dans l'académie sont les suivants : 3 mentions « Très bien », 11 mentions
« Bien », 26 mentions « Assez bien », 80 admis, 39 refusés, soit un taux de réussite de 75,47% à la
session de juin 2022. Félicitations aux néo-bacheliers.

1.2. Le programme de STSS, classe de Terminale

La [note de service du 13 juillet 2021 \(parue au BO n°30 du 29 juillet 2021\) portant adaptations du
périmètre d'évaluation des épreuves des enseignements des spécialité de la classe de terminale dans
la série technologique sciences et technologies de la santé et du social \(ST2S\)](#) à compter de la session
2022 est toujours de vigueur.

Ainsi, **les notions suivantes seront traitées avec les élèves mais ne feront pas l'objet d'une évaluation
lors de l'épreuve de spécialité de STSS :**

- Dans le module « Quelles politiques et quels dispositifs de santé publique pour répondre aux besoins de santé ? » --> Politique de santé et gouvernance du système de santé --> Partie « Approche historique, évolution de la politique de santé et des objectifs de santé » --> **Principales notions : comptes de la santé.**
- Dans le module « Quelles politiques sociales et quels dispositifs d'action sociale pour favoriser le bien-être des individus et des groupes ainsi que la cohésion sociale ? » --> Des politiques sociales, vers l'action sociale --> Partie « Approche historique, évolution des politiques sociales » --> **Principales notions : contractualisation.**

1.3. Les dossiers de cette année : l'épreuve terminale orale (« le grand oral ») et l'évaluation des élèves en STSS

Nous mènerons cette année un travail pour envisager les manières de faire évoluer la préparation à l'épreuve orale terminale, afin de tendre vers les recommandations pour la série ST2S au niveau national. Ce travail sera à mener en tenant compte des réalités du territoire de Mayotte et de vos contextes d'enseignement.

Cette réflexion sera initiée, dans la mesure du possible en présentiel, au cours du premier semestre, pour permettre une adaptation dès cette année scolaire.

Dans le même temps, la réflexion sur l'évaluation sera poursuivie cette année. L'actualisation du guide de l'évaluation des apprentissages et des acquis des élèves dans le cadre de la réforme du lycée général et technologique est en cours de finalisation. Dès diffusion de ce guide, je vous invite à lire à nouveau la partie introductive ainsi que la partie disciplinaire sur la série ST2S. Nous évoquerons ensemble cette question de l'évaluation lors de nos formations.

2. Les BTS SP3S et ESF

En BTS ESF, le taux de réussite à la session 2022 est de 60% de réussite et en BTS SP3S, il est de 61,53%.

2.1. La rénovation de la formation de technicien supérieur

Les réformes des BTS SP3S et ESF se mettent en place à la rentrée. Quelle que soit l'équipe dans laquelle vous êtes impliqué(e), vous avez déjà commencé à réfléchir à un plan de formation, qu'il faudra probablement adapter au fur et à mesure de la mise en place de la formation. Nous poursuivrons la réflexion cette année, en nous appuyant sur votre expérience.

Cette réflexion portera également sur la question des stages avec la rédaction d'un livret de stage, comme demandé par les textes. Il serait intéressant qu'une réflexion par équipe puisse être initiée sur cette production, avant mon arrivée, de manière à ce que nous puissions partir de ce que vous avez réalisé.

2.2. L'évaluation par bloc de compétences.

La rénovation des référentiels du BTS ESF et SP3S va vous conduire à vous engager dans une logique de blocs de compétences en première année de BTS. Si des compétences et des savoirs associés peuvent être largement mobilisés une fois stabilisés, la construction de ces compétences et de leurs savoirs associés se fait au sein du bloc de compétences. C'est un changement important dans la manière de penser les apprentissages et ensuite de les évaluer.

Cette année, nous travaillerons en priorité sur les évaluations par CCF, pour préparer la deuxième année de BTS. Mais la réflexion se doit d'être plus large, sur l'évaluation globale et transversale, dès la première année de formation.

2.3. Les sujets de CCF

Les propositions des situations d'évaluation en vue des CCF sont à me transmettre par mail au moins 1 mois avant la date de l'épreuve à l'adresse suivante : elina.nitschelm@ac-strasbourg.fr
Après validation de ma part et à l'issue de l'épreuve, les sujets définitifs de CCF sont à envoyer à Monsieur Chevreux, IA-IPR pilote du regroupement interacadémique de Rennes pour les BTS ESF et SP3S : vincent.chevreux@ac-nantes.fr et à la DEC de Rennes : Sandra.Ropert1@ac-rennes.fr

3. ESAE en STHR

Les résultats de la session de juin 2022 du baccalauréat STHR sont les suivants : 1 mention « Bien », 3 mentions « Assez bien », 10 admis, 9 refusés, soit un taux de réussite de 60,87%.

Évalué en contrôle continu en classe de première, l'enseignement d'ESAE est également évalué dans le cadre de l'épreuve de spécialité STS-STC (partie écrite), en épreuve ponctuelle. Il est essentiel de réfléchir à la différence de niveau entre les deux années du cycle terminal. Le questionnement de la partie écrite de l'épreuve de STS-STC renvoie à des réponses plus longues, plus analytiques qu'en classe de première. Le nombre de questions est, de fait, nettement réduit pour l'épreuve ponctuelle. Cela implique un accompagnement des élèves pour les amener à progressivement développer un raisonnement basé sur des connaissances et de l'analyse, à partir ou non de documents.

L'actualisation du guide de l'évaluation des apprentissages et des acquis des élèves dans le cadre de la réforme du lycée général et technologique est en cours de finalisation. Dès diffusion de ce guide, je vous invite à lire à nouveau la partie introductive ainsi que la partie disciplinaire sur la série STHR. Nous évoquerons ensemble cette question de l'évaluation lors de nos formations.

Concernant le BTS MHR, il n'y a pas de changements à noter cette année.

4. Le chargé de mission de l'inspection en SMS-BSE : Monsieur HO

Monsieur HO, professeur de STMS au lycée de Dembény, est chargé de mission de l'inspection SMS-BSE. Ses missions portent sur le recrutement des professeurs contractuels, l'accompagnement des professeurs contractuels (formations, visites d'accompagnement), l'organisation des examens en lien avec la DEC (ST2S, BTS ESF et SP3S) et le lien avec les IA-IPR de SMS-BSE et de BGB en extension dans l'académie.

Il peut répondre en premier lieu à certaines questions disciplinaires (notamment en STMS) et me transmet, si besoin, les interrogations (questions plus complexes ou en lien avec les BSE).

Ses coordonnées sont les suivantes : tsz-hoi.ho@ac-mayotte.fr

En attendant de vous rencontrer cette année, je vous souhaite à toutes et à tous une année scolaire 2022-2023 enrichissante, avec la double perspective de vous épanouir professionnellement et de faire réussir vos élèves/étudiants.

Bien cordialement,

Elina Nitschelm, IA-IPR SMS-BSE

